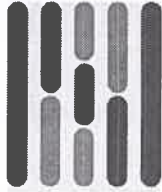


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-14

**Demande de subvention des travaux d'urgence
de l'église Saint-Paul**

Date de la séance : 03 mars 2026
Date de convocation : 25 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 18
Nombre de votants : 20

Adopté à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ;
Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Marie-Noëlle CHEVALIER.

Absentes excusées : Mme Hélène LEROY, Mme Stéphanie CHEUX,

Absents : M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR,

Secrétaire de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Vu la délibération DCM 2026-02 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;

Vu l'étude de diagnostic en date du 09/10/2025 par le Cabinet d'études BMI concernant la tour clocher Sud de l'église Saint Paul dans le cadre de la mission conduite par l'agence MARTIN&BROISE Architectes ;

Vu le diagnostic de restauration de l'église Saint-Paul en date du 09/01/2026 remis par l'agence MARTIN&BROISE Architectes relevant un risque d'effondrement du clocher vers la nef imposant la nécessité d'une stabilisation provisoire à réaliser dans les plus brefs délais ;

Vu les devis pour la réalisation de travaux d'étalement urgent de la 1ère travée du narthex pour la stabilisation provisoire de la tour Sud-ouest ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le programme de travaux et le plan de financement suivants.

TRAVAUX	
Etalement de l'église	39 000,00 €
ÉTUDES PRÉALABLE ET COMPLÉMENTAIRES	
Diagnostic	5 000,00 €
Honoraires	2 000,00 €
Total HT	46 000,00 €

RECETTES		
DRAC	16 100,00 €	35,00%
Autofinancement	29 900,00 €	65,00%
Total HT	46 000,00 €	

- sollicite une subvention au taux de 35 % auprès de la DRAC
- autorise la réalisation des travaux d'urgence estimés à 46 000 € HT.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 5 mars 2026

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN